



E. – C.S.A.P. – NAMUR

<http://www.csapnamur.be>

Présidents honoraires : Mrs Jeannot DOMBRET†, Marc BEGUIN† et Michel ADANT.

Président, Trésorier & Licences : Patrick BODART (csapn.bodart@hotmail.com)

Vice-Président : Michaël DIVOY

Secrétaire : Christophe DEMARCHE (demarchechristophe@msn.com)

Administrateurs :

André COLLETTE

Georges GILBERT

Pierre NEUVILLE

André DEBARSY

Jules LIEGEOIS

Jean-Claude PUISSANT

René DEMARTEAU

Bernard MARLAIRE

Michel TROOST-DEBLANDRE

Siège social : Rue du Cahoti, 33 – 5330 ASSESSE

Réunions : 1er mardi du mois - Taverne « 500 » Av. Jean Materne, 10 - 5100 JAMBES.

Compte trésorerie et licences : IBAN BE19 0012 8056 6112 - BIC GEBABBEBB

Délégués de la C.S.A.P. Namur aux commissions A.S.A.F.

Auto-Cross/Kart-Cross	<u>Christophe DEMARCHE</u> – Jules LIEGEOIS
Calendrier	<u>Christophe DEMARCHE</u>
Circuit	<u>Michaël DIVOY</u> – René DEMARTEAU
C.A.S.	<u>René DEMARTEAU</u> – Christophe DEMARCHE – Eric MASSART
Commission Sportive	<u>Jules LIEGEOIS</u> – André DEBARSY – Christophe DEMARCHE
Commission Technique	<u>Georges GILBERT</u> – Marie-Luce CATOUL – Jean-Claude PUISSANT
Commission Médicale	<u>René DEMARTEAU</u> – Michel TROOST-DEBLANDRE
Course de côte/Sprint	<u>Jean-Claude PUISSANT</u> – André DEBARSY
Karting	<u>André COLLETTE</u> – Pascal STASSE
Licences	<u>Patrick BODART</u> – Pierre NEUVILLE – Yves BAR
Promotion	<u>Christian CAREME</u> – Guy DEBRAS
Rallye	<u>Jean-Claude PUISSANT</u> – Jules LIEGEOIS – André DEBARSY
Rallye-Sprint	<u>Christophe DEMARCHE</u> – Jules LIEGEOIS
Sécurité-Homologation	<u>Bernard MARLAIRE</u> – Jean-Claude PUISSANT
Slalom	<u>André DEBARSY</u>

..... = Responsable de la Commission CSAPN

Associations affiliées

Na03. Ecurie Bayard N° Entreprise : 409.339.703 - www.ecuriebayard.be

Président : Hugues HENROT – heh@belgacom.net

Rue de Meursault, 22, 5590 LEIGNON - ☎ 083/21 42 50 - ☎ 0475/39 63 49

Secrétaire : Eric DIDION – didion.eric@gmail.com

Rue du Village, 8, 5560 FINNEVAUX - ☎ 082/61 59 87 - ☎ 0491/22 33 87

Na05. Karting Club Condroz (K.C.C.) - N° Entreprise : 426.253.137

Présidente : Monique ANCIAUX - ☎ 0477/81 81 73

Secrétaire : Caroline COLLETTE

Rue Piconette, 6 à 5590 CINEY - ☎ 083/21 16 86 - ✉ andre_collette@msn.com

Na10. New Samourai Sombreffe - N° Entreprise: 411.117.375 – www.newsamourai.be

Président : Christian CAREME - ✉ new.samourai@hotmail.com

Rue des Muguetts, 44, 5377 NOISEUX - ☎ 086/34.42.40 - ☎ 0475/32 45 91

Secrétaire : Claire CAREME - ☎ 0472/60 83 08

Na14. Automobile Club Namur - N° Entreprise : 433.490.624 - www.automobileclubnamur.bePrésident : Etienne LERSON - e.lerson@ac-namur.be

Avenue Materne, 150/02 à 5100 JAMBES - ☎ 081/31 12.32 - 📞 0493/26.72.59

Secrétaire : Monique MORSA - automobile.club.namur@skynet.beSiège social : Av. Jean Materne, 152 à 5100 JAMBES - ☎ 081/30 85 06 - ☎ 081/3121 32**Na18. Karting Club Mariembourg** - N° Entreprise : 449.402.087 - www.kartingdesfagnes.com

Rue du Karting, 13, 5660 MARIEMBOURG

Secrétaire : Oscar ROVELLI.Contacts : (mail secrétaire) sylvie@kartingdesfagnes.com – (Tél. piste) 060/31 26 70Administrateur délégué : Thierry LEPINNE, Route de Nismes, 7 à 5660 FRASNES-LEZ-COUVIN📞 GSM 0475/79 01 17 - info@iame-belgium.com**Na19. Namur Racing Club** - N° Entreprise : 447.410.520 – www.namur-racing-club.bePrésident : Yves BAR - 📞 0475/50 86 34Secrétaire : Katia LIEMANSRue Bas Werichet, 46 à 5190 JEMEPPE SUR SAMBRE - 📞 GSM 0478/49 34 72 – katiayves@hotmail.com**Na 20. Inter Rallye Sécurité Namur (I.R.S.N.)** - N° Entreprise : 446.635.609Président : René DEMARTEAU - ☎ 081/30 66 97 - 📞 0498/37 69 52 - rdnamur@gmail.com

Rue Verte, 25 à 5100 JAMBES

Secrétaire : Geneviève GILSON, Rue Verte, 25, 5100 JAMBES (Siège social).**Na24. Ecurie N.E.W. Racing** - N° Entreprise : 456.902.959 - www.newracing.be -(ecurie-newracing@tvcablenet.be)Président : Pierre NEUVILLE - pierre-neuville@tvcablenet.be

Rue des Cognassiers, 23 à 5020 VEDRIN - ☎ 081/20 13 69 - 📞 0475/44 08 16

Secrétaire : Michel ADANT - micheladant2000@yahoo.fr

Chaussée de Dinant, 814/1 à 5100 WEPION - 📞 0475/26 80 14

Na25. Motor Club Eau Blanche Eau Noire (M.C.E.B.E.N.) - N° Entreprise : 408.447.697 - www.mceben.bePrésident : Charles THERASSE

Les Arbillières, 38 à 6590 MOMIGNIES - ☎ (P) 060/51 15 38

Secrétaire : Philippe DOHY - philippedohy@yahoo.fr

Avenue des Sports, 10A à 6460 CHIMAY - ☎ 060/21 29 70 - 📞 0471/75 90 44

Na26. Automobile Club Famenne Bayard - N° Entreprise : 462.065.834 - www.rallyedelafamenne.bePrésident : André DEBARSY - andre.debarsy@gmail.com

Rue des Jardins, 16 à 5580 JEMELLE - ☎ 084/21 39 72 - 📞 0498/24.77.59

Na31. Promo Racing - N° Entreprise : 444.284.447 - www.promoracing.bePrésident : Michaël DIVOY - carrosseriedivoy@skynet.be

Rue Albert Marchal, 70 à 5575 GEDINNE - ☎ 061/58 90 18 - 📞 0476/22 06 21

Secrétaire : Christian MOTTIAUX - christian_mottiaux@hotmail.com - info@promo-racing.be

Rue des Witays, 40 à 5555 BIEVRE - ☎ 061/51 17 78

Na34. C.C.B.D. Sécurité Dinant - N° Entreprise : 420.350.884 - www.ccbd-securite.bePrésident : Fabrice BERTIN - info@ccbd-securite.be

Rue du Collège, 3/2 à 5500 DINANT - 📞 0477/04 58 55

Secrétaire : Fabrice BERTIN – secretariat@ccbd-securite.be**Na37. Ecurie du Condroz Namurois (E.C.N.)** - N° Entreprise : 597.826.539Président : Christophe DEMARCHE - demarchechristophe@msn.com

Rue du Cahoti, 33 à 5330 ASSESSE - 📞 0474/63 09 75

Secrétaire : Geneviève DEMARCHE

Rue du Puits-St-Martin, 22 à 5330 ASSESSE - ☎ (voir Président)

Na38. Commissaires de Pistes – Province de Namur (C.P.P.N.) - N° Entreprise : 477.706.984Président : Michel TROOST-DEBLANDRE - mich0165@hotmail.fr

Chaussée de Dinant, 772, 5100 WEPION - 📞 0493/54.07.70

Art IV. - Clubs reconnus

1 - Conditions relatives à la reconnaissance.

Pour être reconnu par la C.S.A.P.N., chaque club doit satisfaire aux conditions des statuts et du présent règlement d'ordre intérieur et désigner annuellement par écrit son représentant dûment mandaté auprès de l'assemblée générale. Il acquittera sa cotisation au plus tard pour le 30 septembre de l'année précédente, au compte de la C.S.A.P. Namur.

2 - Procédure de reconnaissance.

La demande de reconnaissance, accompagnée des statuts, sera adressée au conseil d'administration qui la présentera, accompagnée d'un avis consultatif, à l'assemblée générale. Cette dernière statuera sur base d'un vote secret à la majorité simple.

Au niveau administratif (droit de vote, présentation de candidats, etc.), la reconnaissance sera effective dès son acceptation par l'assemblée générale, tandis qu'au niveau sportif (organisation d'épreuves, délivrance de licences, etc.), elle ne prendra cours qu'au premier janvier qui suit son acceptation.

Dans le cas où une demande spécifique émane du club, le conseil d'administration peut accorder une reconnaissance provisoire au niveau sportif dans l'attente de l'assemblée générale. Cette reconnaissance peut toutefois ne pas être confirmée par l'assemblée générale qui mettra immédiatement un terme à la reconnaissance dudit club sans remboursement des cotisations versées.

La cotisation annuelle (par année civile) sera exigible dès la reconnaissance (éventuellement provisoire) du club au niveau sportif. La reconnaissance est reconduite tacitement d'année en année à tous les clubs respectant les conditions reprises à l'article 1 ci-dessus.

Art V. - Calendrier.

Seuls les clubs reconnus et en ordre de cotisation sont qualifiés pour introduire une demande d'organisation au calendrier provincial. Les demandes d'inscription devront être introduites par écrit, au plus tard le 15 septembre (10 septembre pour les épreuves du championnat de la Communauté Française) de l'année précédente et être enregistrées avec les droits de calendrier y afférents. En cas de défaut de paiement des droits de calendrier, les demandes d'inscription ne seront pas retenues.

Afin d'éviter la concurrence entre ses épreuves, la C.S.A.P.N. a décidé que, pendant un même week-end, il n'y aura plus qu'une seule épreuve organisée par une entité namuroise, et ce quelles que soient les disciplines. En cas de litiges, la C.S.A.P.N. tranchera en tenant compte de l'ancienneté des épreuves et de leurs dates.

Toute modification du calendrier en cours d'année sera passible d'une augmentation du droit de calendrier (voir règlement A.S.A.F.).

Afin d'éviter l'inscription intempestive d'épreuves vouées à une annulation quasi certaine, le Bureau de la C.S.A.P.N. pourra exiger le versement d'une caution pour l'inscription d'épreuves jugées incertaines (*). Le montant de cette caution sera de maximum 250 €.

- (*) Seront jugées incertaines :
 - Les épreuves dont la dernière inscription a dû être annulée.
 - Les nouvelles épreuves (à l'exception des épreuves inscrites par des clubs ayant organisé la totalité de leurs organisations au cours des deux dernières saisons).
 - Les épreuves jugées comme telles par le C.A. de la C.S.A.P.N.

La(les) caution(s) ainsi versée(s) sera(seront) portée(s) en garantie de toutes les inscriptions du club et ne seront remboursée(s) que lorsque le nombre de caution(s) déposée(s) sera inférieur au nombre d'épreuve(s) restant à organiser par le club.

Les cautions conservées par la C.S.A.P. Namur seront versées par moitié à la dotation de la discipline concernée par l'annulation et par moitié à la partie "Solde C.S.A.P.N" des dotations.

Tous les cas soumis à ces conditions seront analysés par le Bureau de la C.S.A.P.N.

Art VI. - Reliquat.

Pour chaque voiture qualifiée au départ d'une épreuve, une redevance sera due par l'organisateur. Le paiement de ce reliquat est applicable à toutes les disciplines.

Art VII. - Redevances.

- Cotisation annuelle (droit de reconnaissance) :
 - 125 € pour les Clubs & Ecuries ;
 - 75 € pour les clubs de sécurité (pas d'organisations, ni de licences pilotes).
- Inscription d'une épreuve au calendrier :
 - Gratuite pour les clubs reconnus par la C.S.A.P. Namur
 - 50 € pour les clubs reconnus par une autre C.S.A.P.
- Reliquat : 1,50 € par voiture diminué d'une prime d'organisation de 50 € maximum.

- Modification du calendrier en cours d'année :

Nouvelle épreuve : 25 € - Annulation : 50 €

Changement de date : 25 € pour tout changement signifié (par écrit) moins de 3 mois avant la date prévue initialement.

- Echéances : Toutes les factures émises pour ces redevances sont payables dans les quinze jours de leur émission ; passé ce délai, un rappel sera envoyé. A défaut de paiement à l'échéance de ce rappel, une amende de 50 € sera appliquée sans préjudice d'autres sanctions prises par le bureau de la C.S.A.P. Namur (Retrait du championnat, non-délivrance de licences...).

Art VIII. - Règlements.

Pour toutes les épreuves (Championnat FWB, Championnat de la CSAPN ou épreuves hors championnats), ils doivent d'abord être approuvés par le responsable namurois de la discipline avant d'être soumis à l'approbation du responsable ASAF.

Le club qui serait redevable d'une cotisation ou d'une amende envers sa CSAP ne pourra prétendre inscrire une épreuve au calendrier.

Art IX. - Assurances.

Les organisateurs sont dans l'obligation de souscrire au contrat global de l'A.S.A.F. (R.C. circulation/ R.C. organisateurs), au contrat global couverture « Bénévoles » souscrit par la C.S.A.P. Namur, ainsi qu'à l'assurance "Défense en justice" souscrite par l'A.S.A.F. dont ils auront la gestion.

Art X - Désignations des Officiels aux épreuves.

Afin d'être qualifié pour occuper un poste de Directeur de Course, de Directeur de Sécurité ou de Relation Concurrents, il faudra avoir exercé au cours des deux années précédentes une des fonctions suivantes lors d'épreuves régionales, nationales ou internationales :

- Pour les Directeurs de Course :
 - * Avoir été Directeur de Course, ou Directeur de Course adjoint, ou Directeur de Sécurité.
- Pour les Directeurs de Sécurité :
 - * Avoir été Directeur de Course ou adjoint, ou Directeur de Sécurité ou adjoint.
- Pour les Relations Concurrents :
 - * Avoir été Directeur de Course ou adjoint, ou Directeur de Sécurité ou adjoint, ou Relation Concurrents ou Adjoint d'un Relation Concurrents qualifié.

Seule une dérogation accordée par le Bureau de la C.S.A.P.N. pourra aller à l'encontre de ces dispositions.

Art XI - Droits et devoirs des Officiels.

La C.S.A.P. Namur mandate ses officiels (Administrateurs, Commissaires Sportifs, Contrôleurs Techniques et Inspecteurs de Sécurité) afin de la représenter sur toutes les épreuves où ils sont présents. Ils auront en charge d'aider et, le cas échéant, de défendre les pilotes namurois devant tout problème survenant au cours de l'épreuve, tout en veillant à ce que leurs interventions ne soient pas source de nouveaux problèmes. Ils s'attacheront en priorité au respect des règlements en vigueur.

La C.S.A.P. Namur prendra en charge le prix de la licence des officiels membres des commissions d'exécution, pour autant que ceux-ci prestent à un minimum de trois épreuves par année.

CHAMPIONNATS C.S.A.P. NAMUR – 2018.

- A) Sauf spécifications contraires, les règlements sportifs, techniques et particuliers régissant les championnats de la Communauté Française sont d'application.
- B) Les barèmes renseignés à l'article 10.1 du Règlement Sportif Général ASAF ne sont pas d'application pour les championnats provinciaux namurois où un barème spécifique est utilisé. Le décompte est précisé ci-dessous pour chaque discipline et sera adapté si besoin est lors des modifications de calendrier.
- C) Pour les disciplines non reprises ci-dessous, notamment le slalom, le Karting, l'auto-cross et le Kart-cross, un championnat sera établi sur base des épreuves reprises aux championnats de la Fédération Wallonie Bruxelles des disciplines correspondantes en attribuant un coefficient 2 aux épreuves organisées par un club namurois. Le décompte des épreuves pour ces championnats se fera conformément au règlement A.S.A.F. de chaque discipline.

COURSES DE COTE & SPRINTS - Jean-Claude PUISSANT (0479/84.49.71)**7 Epreuves - 5 Classements retenus - 4 Résultats minimum.**

6 mai	Vresse	Namur Racing Club	Na 19	F.W.B.
20 mai	Principauté	M.C.E.B.E.N.	Na 25	F.W.B.
27 mai	Ry des Glands	C.M.P.Chiny	Lx 25	F.W.B.
17 juin	Alle/Semois	Promo Racing	Na 31	F.W.B.
29 juillet	Grandpont	M.C.E.B.E.N.	NA 25	P
9 septembre	Houyet	Ecurie Bayard	Na 03	F.W.B.
23 septembre	Laroche	C.M.P.Chiny	Lx 25	F.W.B.

Trophée Bernard Gosset.

Chaque année, lors de la remise des prix de la C.S.A.P. Namur, le trophée Bernard Gosset sera attribué au plus jeune pilote classé au Championnat namurois des courses de côte.

RALLYES – Jean-Claude PUISSANT (0479/84.49.71)**5 Epreuves - 3 Classements retenus - 3 Résultats minimum.**

27-28 mai	Claudy Desoil	M.U. Yvo Grauls	Ht 20	F.W.B.
18-19 août	La Famenne	Ecurie Bayard	Na 03	F.W.B.
01-02 septembre	La Semois	Promo Racing	Na 31	F.W.B.
27-28 octobre	Mettet-Florennes	Namur Racing Club	Na 19	F.W.B.
10-11 novembre	BS Mémorial Gadisseur	Namur Racing Club	Na 19	P

RALLYES-SPRINTS – Christophe DEMARCHE (0474/63.09.75)**7 Epreuves - 5 Classements retenus – 3 Résultats minimum.**

14-15 avril	Memorial Fanny	Namur Racing Club	Na 19	F.W.B.
09-10 mai	Haillet	Ecurie Bayard	Na 03	F.W.B.
23-24 juin	Soutenons Clémence	Namur Racing Club	Na 19	P
30 juin-01 juillet	Achêne	Ecurie Bayard	Na 03	F.W.B.
20-21 juillet	Solre-St-Géry	Hainaut M.C.	Ht 50	F.W.B.
11-12 août	Condruzien	A.C. Namur	Na 14	F.W.B.
29-30 septembre	Trèfle	Responsable A.C.	Ht 54	F.W.B.

Liste des "OFFICIELS" de la C.S.A.P. NAMUR

NOM	D.C.	D.S.	R.C.	E.C.	N° Club	NOM	D.C.	D.S.	R.C.	E.C.	N° Club
Adant Michel	x	x	x	x	Na 24	Henin Aimé	x	x	x	x	Na 03
Anciaux Monique			x		Na 05	Henrot Hugues	x	x	x	x	Na 03
Bachelard Murielle			x		Na 25	Hottias David		x		x	Na 14
Baeten Luc		x			Na 19	Jacquemart Julien	x	x	x	x	Na 14
Bar Yves	x	x	x	x	Na 19	Jottard Alain	x	x	x	x	Na 03
Barthélemy José		x			Na 31	Kesch Jacques	x	x		x	Na 14
Beaume Richard	x	x		x	Na 14	Lelièvre Philippe		x		x	Na 20
Blasutig Léon		x	x	x	Na 03	Lemince Pascal	x	x		x	Na 19
Bodart Patrick	x	x	x	x	Na 24	Lerson Etienne	x	x	x	x	Na 14
Camus Jean-Louis	x				Na 18	Lerson Luc	x	x		x	Na 14
Carême Christian	x	x	x	x	Na 10	Liegeois Jules	x	x	x	x	Na 14
Cebe Olivier			x		Na 18	Liemans Katia	x	x	x		Na 19
Ceulemans Christophe	x	x	x	x	Na 03	Lorent Isabelle			x		Na 19
Ciglia Joackim	x	x	x	x	Na 14	Macédoine Quentin				x	Na 37
Collette André	x	x	x		Na 05	Manes Sébastien	x	x	x	x	Na 14
Cunin Eric		x			Na 31	Marlaire Bernard	x	x	x	x	Na 03
Dave Ludovic		x	x	x	Na 03	Marteau Tony		x	x	x	Na 03
Debarsy André	x	x	x	x	Na 26	Massart Eric		x		x	Na 20
Dejasse Didier	x	x	x	x	Na 10	Metnik Olivier	x	x	x	x	Na 26
Demarche Christophe	x	x	x	x	Na 37	Mottiaux Christian	x	x			Na 31
Demarteau René	x	x	x	x	Na 20	Mottiaux Stéphane	x	x			Na 31
Demarteau Jnr		x		x	Na 20	Peharpre Michel		x		x	Na 14
Demarteau Michaël		x		x	Na 20	Pirson Eric	x	x		x	Na 14
Demonté Olivier	x	x	x	x	Na 19	Plomteux Vincent	x	x		x	Na 14
Demonté Philippe	x	x	x	x	Na 19	Prévot Martine			x		Na 19
Denis Jean-Marie	x	x			Na 25	Puissant Jean-Claude	x	x	x	x	Na 19
Derenne Didier	x	x		x	Na 19	Remy Serge		x	x		Na 03
Didion Eric	x	x	x	x	Na 03	Renson Christian	x	x	x	x	Na 10
Didion Marc	x	x	x	x	Na 03	Rolin Thierry		x	x		Na 31
Divoy Michaël	x	x			Na 31	Roquet Michel	x	x	x		Na 19
Dohy André	x	x	x	x	Na 25	Rouard Claude	x	x		x	Na 19
Dohy Philippe	x	x	x	x	Na 25	Savary Remy			x		Na 25
Franc Mike		x			Na 18	Scaillet Christophe	x	x	x	x	Na 03
Frère Julien	x	x	x		Na 14	Smets Yves			x		Na 03
Garnier Eric	x	x	x	x	Na 03	Soussigne Marc	x	x	x	x	Na 25
Gaspard Jacques		x		x	Na 20	Tilquin Damien			x		Na 25
Gilsoul Jean-Gabriel		x		x	Na 14	Trépagne Luc		x	x		Na 25
Gois Annie	x	x	x	x	Na 03	Van Uytvanck Florent	x	x	x	x	Na 03
Gosset Gérard	x	x	x		Na 03	Villeval Marylène			x		Na 19
Grégoire Thierry	x	x			Na 31	Wautot Cédric	x	x	x	x	Na 03
Guérin Jean-Michel		x			Na 25						